AR PREFECTURE

082-218201127-20181115-CM20181115\_19-DE

Regu le 20/11/2018

## DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# **RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 novembre (15/11/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 09 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux** 

## **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Christine HEMERY), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Conseillers Municipaux.

## **ETAIENT ABSENTS:**

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal.

Madame GASC est nommée secrétaire de séance.

19 - 15 novembre 2018

## 19. Versement de la subvention Ville d'Art et d'Histoire 2017

Rapporteur: Madame AUGE.

Considérant la signature de la convention Ville d'art et d'histoire entre l'Etat et la Ville de Moissac le 15 mars 2012.

Considérant que la Ville s'engage à mettre en œuvre et faire vivre ce label en sensibilisant les habitants et les professionnels à leur environnement urbain, architectural et paysager, en développant une médiation appropriée au jeune public et en proposant au public touristique une offre de qualité.

Considérant qu'à cette fin et pour l'année 2017, le service patrimoine a mis en place une programmation semestrielle « RENDEZ-VOUS MOISSAC ».

AR PREFECTURE

082-218201127-20181115-CM20181115\_19-DE Regu le 20/11/2018

**Considérant** que ce même service a monté plusieurs expositions, l'une de plein air sur « Moissac ville d'art et d'Histoire », sur « l'orfèvrerie », « l'histoire du chasselas » et « les églises romanes ».

Considérant qu'il a également animé diverses actions éducatives pour sensibiliser 2921 jeunes aux enjeux du patrimoine.

(Le rapport d'activité 2017 est disponible auprès du service patrimoine de la Ville).

Considérant la volonté de la commune de Moissac de respecter ses engagements liés à la convention Ville d'art et d'histoire,

## Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter l'Etat (Ministère de la Culture – DRAC Occitanie) afin d'aider au financement des actions de sensibilisation et de promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 7 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires pour l'obtention des subventions.

Pour copie conforme

Moissac le 16 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :